



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220307-2022-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2022

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 07 mars 2022

Délibération : N° 2022-11

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt deux le Lundi 07 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 25 février 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, David BOUTILLIER, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Victorien POTIN ayant donné pouvoir à Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine WAGET, Rémy WALME, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Vote du compte administratif communal - Budget principal 2021

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 relatif au budget principal de la commune de La Capelle et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 740 444,93€

Recettes : 3 034 379,48 €

Excédent de clôture de l'exercice : 293 934,55 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 690 719,92 €

Recettes : 1 507 128,68 €

Déficit de clôture de l'exercice : 183 591,24 €

Mme Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, doyenne de l'assemblée, procède au vote du compte administratif de la commune pour l'année 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220307-2022-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2022

DECISION

Vu la Commission Finances du 21 février 2022;

Le Conseil Municipal, (en l'absence de M.Johann WERY, Maire)

Après discussion et en avoir délibéré

A la majorité des membres,

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2021 de la commune de La Capelle,

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 mars 2022

Le Maire

Johann WERY

